



Comprendre votre facture d'eau

15/11/2023

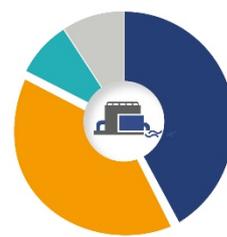
Toutes les lignes composant votre facture sont définies par l'arrêté du 10 juillet 1996, qui détaille les rubriques obligatoires : distribution de l'eau, collecte et traitement des eaux usées et organismes publics. Dans chaque rubrique, on distingue la part d'abonnement et la part de consommation.

Que finance votre facture ?

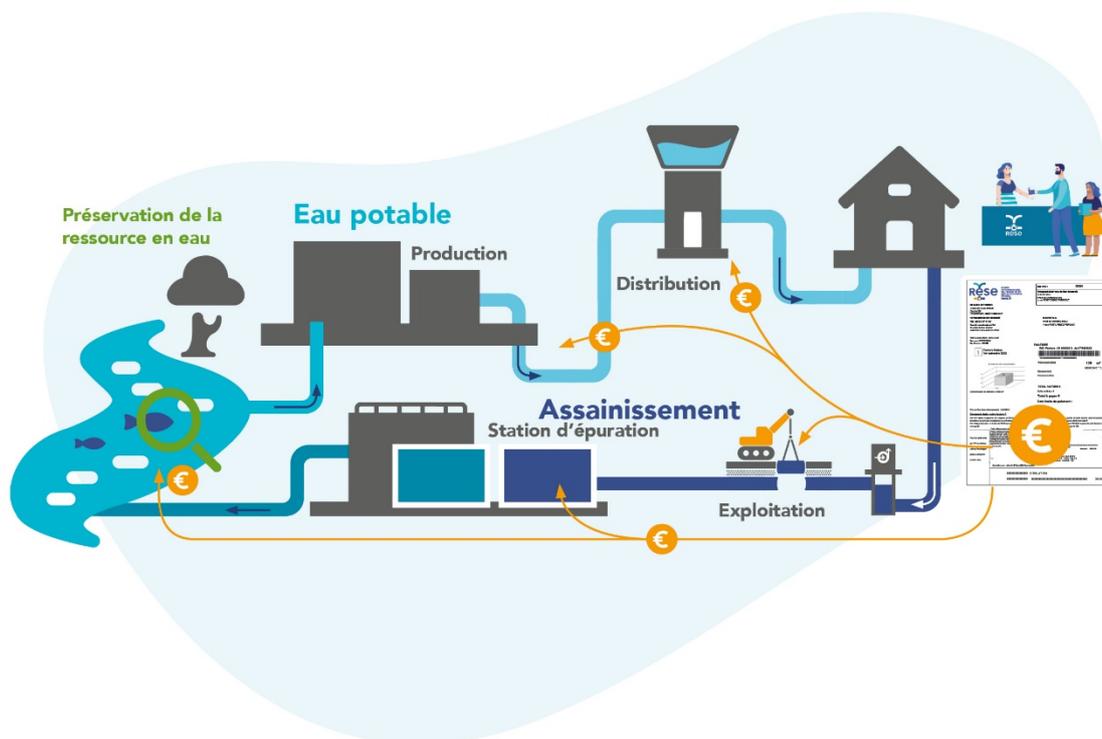
Votre facture finance 3 services publics de l'eau :

- **L'Agence de l'eau** pour le financement des actions de préservation de la ressource en eau, la lutte contre les pollutions et la modernisation des réseaux de collecte d'eaux usées.
- **Le syndicat Eau 17** pour la création, la modernisation et le renouvellement des ouvrages et des réseaux.
- **La RESE** pour la production, l'exploitation des ouvrages et des réseaux, le service aux usagers.

Facture d'eau potable Facture d'assainissement



● RESE ● Eau 17 ● Agence de l'eau ● TVA



Tarifs des services d'eau potable et d'assainissement collectif 2023

Le tarifs Eau 17 et RESE sont votés chaque année en comité syndical par les élus locaux représentant les collectivités adhérentes.

Distribution d'eau potable (TVA 5,5 %)

Abonnement **49 € TTC/an**

Eau 17 : 25,67 € HT/an

RESE : 20,91 € HT/an

Consommation **200 € TTC pour 100 m³**

Eau 17 : 0,61 € HT/m³

RESE : 0,871 € HT/m³

Agence de l'eau Adour-Garonne : 0,416 € HT/m³

Redevance compteur **10 € TTC/an**

RESE : 9,27 € HT/an

Collecte et traitement eaux usées (TVA 10 %)

Abonnement **90 € TTC/an**

Eau 17 : 40 € HT/an

RESE : 41,62 € HT/an

Collecte et traitement **277 € TTC pour 100 m³**

Eau 17 : 1,088 € HT/m³

RESE : 1,183 € HT/m³

Agence de l'eau Adour-Garonne : 0,25 € HT/m³

Nouveau contrat d'abonnement

Frais administratifs **55,40 € TTC**

Le principe de la régie publique garantit que chaque euro collecté via les factures d'eau est réinjecté sur le territoire de la Charente-Maritime pour financer les services d'eau potable et d'assainissement collectif. L'objectif n'est pas de faire des bénéfices mais bien d'équilibrer le budget du service aux abonnés.

En savoir +

<https://www.rese.fr/comprendre-votre-facture>

